

L'actu ENVIRONNEMENT de votre territoire



Rénovation groupée des assainissements dangereux

Pour favoriser l'amélioration des eaux de surface et encourager la mise en conformité des systèmes d'assainissement autonomes, Val d'Amboise a mis en place un dispositif d'aide à destination des particuliers, sous la forme d'un soutien financier.

Ce programme de réhabilitations groupées concerne les particuliers, les syndics et les SCI. Il est réservé aux installations d'assainissement non collectif (ANC) des immeubles situés dans les zones du territoire non desservies par le réseau d'assainissement collectif. Pour en bénéficier, il faut remplir certaines conditions, à commencer par être propriétaire du bien immobilier avant le 1^{er} janvier 2011, date de l'entrée en vigueur du diagnostic obligatoire de l'assainissement non collectif. L'installation doit également avoir été mise en service avant le 9 octobre 2009, date de parution au Journal officiel de l'arrêté fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif de moins de 20 équivalents habitant. Enfin, l'installation doit avoir fait l'objet d'un premier contrôle de bon fonctionnement ou d'un diagnostic de l'existant à l'issue duquel elle a été classée « P1 », c'est à dire qu'elle présente un risque de sécurité sanitaire ou pour l'environnement.

Un accompagnement dans les démarches

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a délégué au service public pour l'assainissement non collectif (SPANC) de Val d'Amboise la mission d'informer les habitants sur le programme et sur les aides permettant de subventionner les travaux. Les techniciens du SPANC accompagnent également gratuitement les particuliers dans la constitution de leur demande d'aide. Ils transmettent ensuite le dossier accompagné d'un avis technique à l'Agence de l'eau pour validation.

« Le montant de l'aide peut atteindre 60 % du montant des travaux, explique Chantal Alexandre, Vice-présidente déléguée à l'assainissement. Cependant, la décision d'accorder ou de refuser une aide est prise en fonction des priorités locales et des moyens financiers de l'Agence. C'est pourquoi nous invitons les habitants souhaitant mettre leur dispositif en conformité à nous contacter sans attendre pour bénéficier de ces soutiens. » ■



Conception : Amélie Clément / www.amelecllement.com/fr

📄 Dépliant disponible en mairie, auprès de la communauté de communes du Val d'Amboise et sur www.cc-valdamboise.fr

Plus d'infos : contacter le SPANC au 02 47 23 47 44 valdamboise@cc-valdamboise.fr

ET AUSSI

Diagnostic des réseaux d'assainissement

Une étude ayant pour objectif de connaître l'état du réseau eaux usées et d'établir un programme de renouvellement sur les dix prochaines années a été confiée en 2017 au bureau d'études IRH Ingénieur Conseil. Elle concerne les communes de Cangey, Chargé, Limeray, Lussault-sur-Loire, Montreuil-en-Touraine, Mosnes, Neuillé-le-Lierre, Saint-Règle et Souvigny-de-Touraine.

Gestion durable de l'eau potable

Une étude relative au réseau d'eau potable est actuellement réalisée par G2C (avril 2017 - avril 2018). Sont concernées les communes d'Amboise, Chargé, Lussault-sur-Loire, Montreuil-en-Touraine, Mosnes, Nazelles-Négron, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint-Ouen-les-Vignes, Saint-Règle et Souvigny-de-Touraine. L'objectif est d'avoir un état des forages, des usines de traitement, des réservoirs de stockage et du réseau, afin d'estimer et anticiper les besoins en eau pour le futur et de programmer des travaux de renouvellement sur les dix prochaines années.



EN CHIFFRES

240 tonnes

La quantité de mobilier collectée en déchetterie d'Amboise en 2016 et détournée de la benne à tout-venant. Le gisement estimé sur le territoire de Val d'Amboise est de 420 tonnes par an. Plus de 50 % du mobilier issu de notre territoire sont donc valorisés.

62 %

Le taux de recyclage final du mobilier collecté, auquel s'ajoutent 16 % valorisés en énergie. Au final, 22 % du mobilier ne peut pas être valorisé et part à l'enfouissement.

LE MOT

Éco-participation

Le prix d'un meuble inclut une éco-participation pour financer la collecte, le tri et la valorisation du mobilier usagé.

Eco-mobilier, éco-organisme à but non lucratif, organise cette nouvelle filière tout en reversant des soutiens financiers aux collectivités. Son objectif est de valoriser 80 % des 1,3 million de tonnes mises au rebut chaque année, de promouvoir l'éco-conception auprès des fabricants, et de trouver de nouveaux débouchés aux produits issus du recyclage.

MODE D'EMPLOI

Objectif recyclage pour le

Depuis janvier 2016, à la déchetterie d'Amboise, une nouvelle filière accueille tout votre mobilier usagé, en bois, en plastique ou en métal, ainsi que votre ancienne literie. Une « seconde vie » est ainsi offerte à votre mobilier, et la part des déchets envoyés à l'enfouissement s'en trouve réduite.



Mise en place par l'éco-organisme agréé Eco-Mobilier (lire ci-contre « Le Mot »), cette jeune filière de valorisation des meubles usagés - également désignés par le terme de « déchets d'éléments d'ameublement » (DEA) - organise la collecte dans une benne spécifique, dans un objectif de recyclage. Elle permet de valoriser des éléments et des matériaux (panneau de bois, plastiques, pièces métalliques, matelas, sommiers...) qui étaient auparavant enfouis et représentaient un coût important pour la collectivité, et donc les habitants.

Valoriser les déchets, réduire l'émission de GES

En 2016, 240 tonnes de DEA ont ainsi été déposées à la déchetterie d'Amboise, ce qui a permis

à Val d'Amboise d'économiser 25 000 € sur le coût global de traitement des déchets issus de cette filière. Par ailleurs, votre geste de tri a contribué à la réduction des gaz à effet de serre (GES) : pour 4 tonnes de meubles usagés traités par éco-mobilier, une tonne de CO₂ n'est pas émise dans l'atmosphère, soit à l'échelle de notre territoire 60 tonnes de CO₂ l'an passé. ■

Plus d'infos :
Rendez-vous sur le site d'Éco-mobilier : www.eco-mobilier.fr
Val d'Amboise édite un dépliant contenant toutes les informations pour bien trier vos DEA et préparer votre visite à la déchetterie.
Disponible dans les mairies, en déchetterie, ou sur demande au service collecte

de Val d'Amboise (02 47 23 47 44), vous pouvez aussi le télécharger sur le site : www.cc-valdamboise.fr



écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

meublier usagé

EN PRATIQUE

A déposer à la déchetterie

! Les meubles en plastique sont triés par catégories de plastiques, broyés et transformés en billes qui servent notamment à fabriquer des tuyaux.



Assises



Meubles de rangement vidés

! 80% des composants d'un matelas peuvent être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie, et 2 matelas recyclés permettent de fabriquer un tatami de judo !



Couchages



Meubles de cuisine et de salle de bain

! Ne jetez pas les charnières, les poignées et les parties de meubles. Ces éléments, même de petite taille, sont également valorisés.



Parties de meubles et quincaillerie

! Les meubles en bois sont broyés, notamment pour faire des panneaux de particules.



Tables, plans de pose et plans de travail

Faites un geste solidaire

Vous possédez des meubles en bon état, ou qui nécessitent une légère remise en état, dont vous ne savez que faire ? Pourquoi ne pas en faire don à une association ?

A Amboise, la communauté Emmaüs Touraine tient un dépôt-point de vente situé 108 rue Saint Denis. Prenez contact au 02 47 30 54 76. Votre don permettra de promouvoir le réemploi local et de participer à une chaîne économique sociale et solidaire.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les actions menées par la communauté Emmaüs grâce aux revenus générés par vos dons, rendez-vous sur le site internet :

www.emmaustouraine.org.

LA QUESTION

Qu'est-ce que le upcycling ?

Vous avez envie de changer votre mobilier, mais pas d'en changer ? Pour lui donner un coup de jeune, lancez-vous dans le relooking, voire l'upcycling - traduisez « recyclage par le haut ». Cette démarche consiste à récupérer des objets inutilisés afin de les transformer et de leur inventer un nouvel usage. Il s'agit par exemple, de recouvrir une vieille étagère avec une peinture sophistiquée pour l'utiliser comme bibliothèque de salon, ou encore de transformer des palettes récupérées en salon de jardin ou en jardinière...



POUR
INFO

Bilan énergétique des bâtiments publics

Dans le cadre du dispositif « Conseil en énergie partagé » (CEP) de l'Agence locale de l'énergie, Val d'Amboise et huit communes du territoire ont bénéficié en 2015-2016 d'un bilan énergétique de leurs bâtiments. Cette démarche doit favoriser la gestion durable de locaux vieillissants et énergivores. Elle s'accompagne d'un plan d'actions qui vise à :

- ➔ diminuer les consommations énergétiques,
 - ➔ développer les énergies renouvelables,
 - ➔ optimiser la conception des projets.
- En 2016, plusieurs chantiers de rénovation suivis ont ainsi été engagés : la rénovation de la salle des fêtes de Limeray, de la mairie et de l'école de Chargé avec la création d'une chaufferie bois, du centre socio-culturel de Nazelles-Négron, et de la cantine de Montreuil-en-Touraine. Ces projets permettront un gain de 585 mégawattheure équivalents pétrole de consommation d'énergie, soit 38 153 € de dépenses énergétiques en moins ! Le dispositif CEP se poursuit en 2017.

Plus d'infos : ALE 37
02 47 60 90 70
contact@ale37.org

Protéger la richesse des milieux humides

Organisé dans le cadre de l'élaboration du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), un inventaire des zones humides est en cours sur notre territoire. Le point sur ce bien précieux dont on redécouvre l'intérêt pour l'homme et l'environnement...

Adéfait d'en avoir le souvenir, chacun connaît l'image des crues de la Loire, qui ont façonné les paysages de notre territoire et contribué à sa prospérité, grâce au précieux limon. Cet exemple illustre bien le caractère des milieux humides, situés au contact des eaux et de la terre, évoluant au rythme des saisons, et permettant l'implantation et le développement de l'activité humaine. Après avoir oublié l'intérêt de ces écosystèmes à l'ère industrielle, on redécouvre leurs richesses depuis quelques décennies. Gorgés de matières minérales et organiques, les milieux humides rendent en effet de nombreux services : épuration de l'eau, atténuation des crues, soutien d'étiage en période de sécheresse...

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Une zone humide est une portion de territoire qui se caractérise par la présence d'une nappe d'eau à faible profondeur (généralement moins de 50 cm) pendant une grande partie de l'année. Cet engorgement conduit à l'apparition



© SEPANT



➔ Les botanistes Anais Mas et Damien Avril effectuent un relevé pédologique (sols).

de traces très caractéristiques dans le sol et permet le développement de plantes typiques des milieux humides (dont une espèce d'orchidée très rare dans le département, l'Orchis de mai, photo ci-dessous, observé dans une prairie humide bien préservée à Pocé-sur-Cisse). Au cours du 20^e siècle, plus de la moitié des milieux humides a été détruite, et ces zones sont encore très menacées aujourd'hui par l'urbanisation, l'intensification de l'agriculture ou des pollutions... Afin d'intégrer la démarche de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité à l'aménagement et au développement de notre territoire, Val d'Amboise a lancé un inventaire des milieux humides dans ses 14 communes. La SEPANT a été retenue pour

réaliser ce travail, d'avril à août 2017. Des experts en botanique parcourent ainsi le territoire afin de cartographier les zones et d'identifier les sites à forts enjeux environnementaux, en vue de leur préservation future. Leur travail consiste à étudier la flore, et éventuellement à procéder à un carottage du sol, dans le respect du milieu concerné. Certaines de ces zones se situent sur des parcelles privées. Afin de permettre le bon déroulement de cet inventaire d'intérêt public, la communauté de communes remercie les habitants de faciliter l'accès de l'équipe de la SEPANT à leurs terrains. ■

Identifier les sites à forts enjeux pour définir des objectifs de préservation et de restauration

Plus d'infos :
Contactez la SEPANT
06 77 92 95 32
damien.avril@sepant.fr